



COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal du mercredi 11 mars 2009

Le mercredi 11 mars 2009, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 5 mars 2009 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 5 mars 2009.

Etaient présents	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjoints au Maire Virginie BOURGEOIS - Christelle L'HUILLIER - Francis KUBLER - Pier Giovanni LEONARDI - Thérèse DA PONTE - Sébastien BORDET - Pascal BEAU, Conseillers municipaux			
Absent excusé	:	Françoise JOUDELAT - Joël HUET - Cécile LOPEZ, Conseillers municipaux			
Absents non excusés	:	Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU, Conseillers municipaux			
Procuration	:	Françoise JOUDELAT à Virginie BOURGEOIS Cécile LOPEZ à Anne CHASSARD			
Présents	:	13	Votants	:	15

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur **Pier Giovanni LEONARDI** comme Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2009
- 2 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2009

BUDGET COMMUNAL

- 3 Compte administratif 2008
- 4 Compte de gestion 2008 du Receveur
- 5 Affectation du résultat de l'exercice 2008
- 6 Budget primitif 2009

BUDGET ANNEXE « COMMERCE & LOGEMENTS »

- 7 Création du budget annexe
- 8 Réalisation d'un emprunt de 150.000 € (Financement de l'opération)
- 9 Budget primitif 2009

BUDGET ANNEXE « EAU & ASSAINISSEMENT »

- 10 Tarifs 2009
- 11 Compte administratif 2008
- 12 Compte de gestion 2008 du Receveur
- 13 Affectation du résultat de l'exercice 2008
- 14 Budget primitif 2009

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES VIGNES »

- 15 Compte administratif 2008
- 16 Compte de gestion 2008 du Receveur
- 17 Clôture du budget

- 18 Questions diverses

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2009

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la remarque de Madame Françoise JOUDELAT relative à son vote et à son intervention sur la délibération n° 2 « Vote des taux d'imposition ».

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2009 est modifié comme suit :

POINT N° 2 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (dernier paragraphe)

« Madame Françoise JOUDELAT considère que la justification de la hausse des taux d'imposition (pas d'augmentation depuis 2006) n'est pas appropriée et que cette hausse devrait trouver sa justification dans les divers projets communaux. »

En outre, Madame Françoise JOUDELAT ayant voté contre la proposition d'augmentation des taux d'imposition, il convient de modifier le vote de la délibération comme suit :

« Pour : 17 Contre : 1 (Madame Françoise JOUDELAT) »

Après avoir pris note de cette modification,

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2009 est adopté à l'unanimité.

2 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2009

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

3 BUDGET COMMUNAL COMPTE ADMINISTRATIF 2008

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire résume le compte administratif 2008 qui présente l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune et reprend les résultats de l'exercice 2007.

Les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2008	670 537,78 €	590 258,66 €
Recettes 2008	813 011,47 €	698 750,26 €
Résultat de l'exercice 2008	142 473,69 €	108 491,60 €
Excédent 2007 reporté		125 526,05 €
Excédent global de clôture	376 491,34 €	

Après lecture du compte administratif, Madame le Maire se retire pour le vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pier Giovanni LEONARDI, doyen d'âge, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte administratif du budget communal de l'exercice 2008

4 BUDGET COMMUNAL COMPTE DE GESTION 2008 DU RECEVEUR

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2008, établi par le comptable public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au compte administratif.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

CONSTATE que le compte de gestion du budget communal de l'exercice 2008 est en totale corrélation avec le compte administratif,

ADOPTE le compte de gestion de l'exercice 2008

5 BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DU RESULTAT 2008

(Rapporteur : Madame le Maire)

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2008 du budget communal s'élève à 142.473,69 €.

Madame le Maire propose de reporter une partie de cet excédent, à hauteur de 142.433 €, sur la section de fonctionnement de l'exercice 2009 afin de le reverser au budget annexe « Commerces & logements », et d'affecter une somme de 0,69 € à la section d'investissement de ce même exercice.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE REPORTER l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2008 du budget communal à hauteur de 142.433,00 € sur la section de fonctionnement de l'exercice 2009

D'AFFECTER une partie de cet excédent, à hauteur de 0,69 € à la section d'investissement de l'exercice 2009 du budget communal

6 BUDGET COMMUNAL BUDGET PRIMITIF 2009

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le budget primitif de l'exercice 2009 du budget communal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1.394.550,34 €.

	Recettes	Dépenses
Investissement	476 689,34 €	476 689,34 €
Fonctionnement	917 861,00 €	917 861,00 €
TOTAL	1 394 550,34 €	1 394 550,34 €

Monsieur Pascal BEAU regrette que les documents n'aient pas été transmis avec la convocation et qu'il en résulte des difficultés de sa participation au débat.

Madame le Maire rappelle que les éléments du budget ont été distribués aux Elus présents à la séance du Conseil Municipal du 25 février et transmis par courrier, dès le lendemain, aux Elus absents lors de cette séance.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à la majorité - 14 voix POUR & 1 REFUS DE VOTE (Monsieur Pascal BEAU), décide :

D'ADOPTER le budget primitif 2009 du budget communal en dépenses et en recettes au niveau du chapitre pour la section d'investissement (avec définition des opérations détaillées) et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

7 BUDGET ANNEXE « COMMERCES & LOGEMENTS » CREATION DU BUDGET

(Rapporteur : Madame Virginie BOURGEOIS)

Madame Virginie BOURGEOIS informe le Conseil Municipal que le programme de réhabilitation d'une maison de village en commerces et logements relève des opérations à but commercial et doit être assujéti au régime général de la T.V.A.

Il est donc nécessaire de créer un budget annexe pour cette opération.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE CRÉER un budget annexe intitulé « COMMERCES & LOGEMENTS »

D'OUVRIR un compte de T.V.A. avec option sur les débits auprès de la Direction Générale des Impôts

8 BUDGET ANNEXE « COMMERCES & LOGEMENTS » REALISATION D'UN EMPRUNT

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le coût de la réhabilitation d'une maison de village en commerces et logements s'élève, après attribution du marché, à 370.000 € auxquels s'ajoute l'ensemble des frais annexes (honoraires d'architecte, coordinateur SPS, assurance dommages ouvrage, etc...)

L'équilibre financier de cette opération, couvert en partie par des subventions et par une participation du budget communal, laisse apparaître un solde négatif de 150.000 € qui nécessite la réalisation d'un emprunt.

Une consultation a été lancée auprès de divers organismes financeurs dont les offres sont relatées dans un tableau soumis à l'examen du Conseil Municipal.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE REALISER un emprunt d'équilibre sur le budget annexe « Commerces & Logements » selon les conditions suivantes :

- Organisme : CAISSE D'EPARGNE
- Montant du prêt : 150.000,00 €
- Type : Prêt à échéance choisie
- Taux : 4,13 %
- Durée : 15 ans
- Echéance annuelle : 13.209,12 €
- Coût de l'emprunt (intérêts) : 48.136,80 €

9 BUDGET ANNEXE « COMMERCE & LOGEMENTS » BUDGET PRIMITIF 2009

(Rapporteur : Madame Virginie BOURGEOIS)

Madame Virginie BOURGEOIS informe le Conseil Municipal que le budget primitif du budget annexe « Commerces & Logements » de l'exercice 2009 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 561 180,00 €.

	Recettes	Dépenses
Investissement	407 300,00 €	407 300,00 €
Exploitation	153 880,00 €	153 880,00 €
TOTAL	561 180,00 €	561 180,00 €

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER le budget primitif du budget annexe « Commerces & Logements » de l'exercice 2009 en dépenses et en recettes au niveau du chapitre pour la section d'investissement (avec définition des opérations détaillées) et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

10 BUDGET ANNEXE « EAU & ASSAINISSEMENT » TARIFS 2009

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

Monsieur Vincent ROUYR informe le Conseil Municipal que l'équilibre du budget annexe « Eau & Assainissement » nécessite de réviser à la hausse les tarifs de consommation.

Monsieur Francis KUBLER s'étonne que la hausse proposée ne soit pas en parallèle de l'augmentation du prix de l'eau achetée à la Commune de Liverdun.

Monsieur François SAUVAGE précise que la Commune de Liverdun modifie son tarif de vente à compter du 1er juillet de chaque année.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité - 14 voix POUR & 1 ABSTENTION (Monsieur Francis KUBLER, décide :

D'APPLIQUER pour l'année 2009 les tarifs de l'eau et de l'assainissement tels que précisés dans le tableau ci-dessous :

TARIFS	VALEUR 2008	PROPOSITION D'EVOLUTION 2008/2009	VALEUR 2009
M3 d'eau vendue	1,00 €	+ 2,50 %	1,025€
Redevance d'assainissement (par m3 vendu)	1,00 €	+ 2,50%	1,025 €
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement	1.800,00 €	×	1.800,00 €
Frais de fonctionnement (contrat semestriel)	15,00 €	×	15,00 €
Frais d'accès au réseau (changement d'abonné)	20,00 €	×	20,00 €
Frais de résiliation de contrat (changement d'abonné)	20,00 €	×	20,00 €
Fermeture de branchement suite à infraction commise par l'abonné	100,00 €	×	100,00 €
Réouverture d'un branchement suite à fermeture pour infraction commise par l'abonné	20,00 €	×	20,00 €
Réouverture de branchement suite à défaut de paiement	20,00 €	×	20,00 €
Installation ou remplacement de compteur hors service	200,00 €	×	200,00 €
Installation ou remplacement de compteur de type collectif ou industriel	300,00 €	×	300,00 €

DE REVISER ces tarifs au 1er juillet 2009 en fonction de la hausse du prix de vente de l'eau par la Commune de Liverdun

11 BUDGET ANNEXE « EAU & ASSAINISSEMENT » COMPTE ADMINISTRATIF 2008

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

Monsieur Vincent ROUYR informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2008 du budget annexe « Eau & assainissement » présente l'ensemble des dépenses et des recettes du service et reprend les résultats de l'exercice 2007.

Les résultats sont les suivants :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2008	145 243,64 €	61 526,37 €
Recettes 2008	192 574,49 €	91 779,46 €
Résultat de l'exercice 2008	47 330,85 €	30 253,09 €
Déficit 2007 reporté		- 62 966,52 €
Excédent global de clôture	14 617,42 €	

Après lecture du compte administratif, Madame le Maire se retire pour le vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pier Giovanni LEONARDI, doyen d'âge, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte administratif du budget annexe « Eau & assainissement » de l'exercice 2008

12 BUDGET ANNEXE « EAU & ASSAINISSEMENT » COMPTE DE GESTION 2008 DU RECEVEUR

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte de gestion du budget annexe « Eau & assainissement » pour l'exercice 2008, établi par le comptable public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au compte administratif.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe « Eau & assainissement » de l'exercice 2008 est en totale corrélation avec le compte administratif,

ADOpte le compte de gestion de l'exercice 2008

13 BUDGET ANNEXE « EAU & ASSAINISSEMENT » AFFECTATION DU RESULTAT 2008

(Rapporteur : Madame le Maire)

L'excédent d'exploitation de l'exercice 2008 du budget annexe « Eau & assainissement » s'élève à 47 330,85 €.

Madame le Maire propose d'affecter la totalité de cet excédent aux dépenses d'investissement de l'exercice 2009.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'AFFECTER la totalité de cet excédent, soit 47 330,85 € au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2009 du budget annexe « Eau & assainissement »

14 BUDGET ANNEXE « EAU & ASSAINISSEMENT » BUDGET PRIMITIF 2009

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

Le budget primitif du budget annexe « Eau & assainissement » de l'exercice 2009 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 378.230,85 €.

	Recettes	Dépenses
Investissement	148 530,85 €	148 530,85 €
Exploitation	229 700,00 €	229 700,00 €
TOTAL	378 230,85 €	378 230,85 €

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER le budget primitif du budget annexe « Eau & assainissement » de l'exercice 2009 en dépenses et en recettes au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

15 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES VIGNES 5° TRANCHE BIS » COMPTE ADMINISTRATIF 2008

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le compte administratif 2008 du budget annexe « Lotissement les Vignes 5° tranche bis » présente l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune et reprend les résultats de l'exercice 2007.

Les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2008	41 466,00 €	
Recettes 2008		27 541,41 €
Résultat de l'exercice 2008	- 41 466,00 €	27 541,41 €
Résultats 2007 reporté	41 466,00 €	- 27 541,41 €
Excédent global de clôture	0,00 €	

Après lecture du compte administratif, Madame le Maire se retire pour le vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pier Giovanni LEONARDI, doyen d'âge, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte administratif du budget annexe « Lotissement les Vignes 5° tranche bis » de l'exercice 2008

16 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES VIGNES 5° TRANCHE BIS » COMPTE DE GESTION 2008 DU RECEVEUR

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte de gestion du budget annexe « Lotissement les Vignes 5° tranche bis » pour l'exercice 2008, établi par le comptable public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au compte administratif.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe « Lotissement les Vignes 5° tranche bis » de l'exercice 2008 est en totale corrélation avec le compte administratif,

ADOPTE le compte de gestion de l'exercice 2008

17 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES VIGNES 5° TRANCHE BIS » CLOTURE DU BUDGET

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement du Lotissement les Vignes 5° tranche bis est totalement terminé et que toutes les opérations budgétaires et comptables ont été normalement effectuées.

Le budget annexe correspondant n'a donc plus lieu d'être.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE CLORE au 31 décembre 2008 le budget budget annexe « Lotissement les Vignes 5° tranche bis »

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 30.

La présidente de séance,	Le secrétaire de séance,
	
Edith CEGLARZ	Pier Giovanni LEONARDI